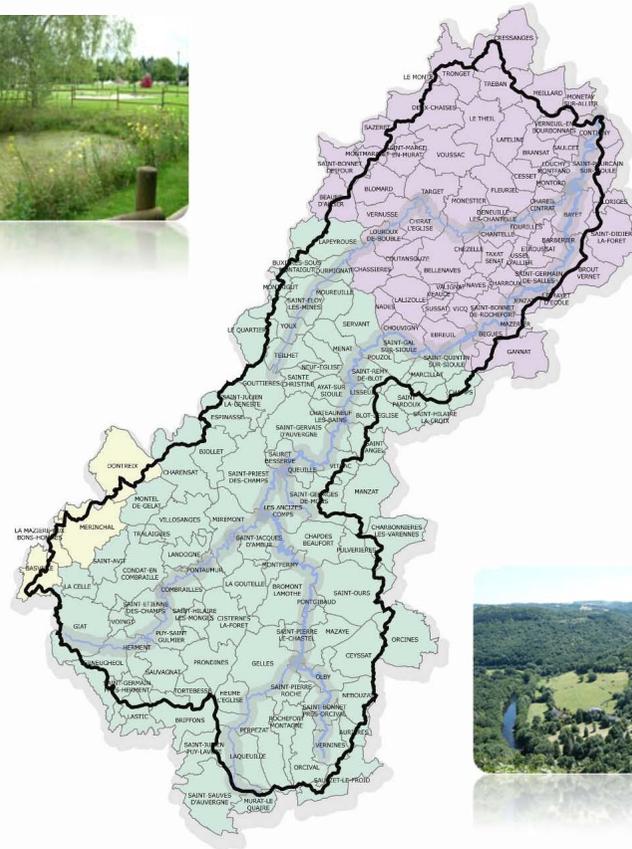




Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sioule



Caractérisation économique des activités et étude des circuits financiers de la gestion de l'eau sur le bassin versant du SAGE Sioule

Contexte et objectifs de l'étude



SOMMAIRE

Synthèse de la caractérisation des activités économiques.....p 3

Analyse des circuits financiers de la gestion de l'eau.....p 4

Conclusion.....p 5

Rappel

Le bassin versant de la Sioule est inscrit au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (1er SDAGE adopté en 1996) du bassin Loire-Bretagne comme Unité Hydrographique Cohérente (UHC) devant l'objet d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) prioritaire. Les enjeux pré identifiés dans le SDAGE 1996 pour le bassin de la Sioule sont :

- Lutte contre l'eutrophisation,
- Protection des ressources en eaux potabilisables,
- Amélioration de la gestion quantitative de la ressource,
- Protection des milieux aquatiques et de l'écologie,
- Restauration de la circulation piscicole,
- Gestion des ouvrages hydrauliques.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Sioule a été constituée par l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2005, modifié le 31 décembre 2008. Elle est constituée de 62 membres représentant les instances impliquées dans la gestion et les usages de l'eau sur le bassin versant. Elle est présidée par M. Estier, Maire des Ancizes-Comps. L'installation de la CLE marque le début de la phase d'élaboration du SAGE, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et de Développement (SMAD) des Combrailles.

Sur un plan géographique, le périmètre s'étend sur 2 559 km² et regroupe 159 communes réparties sur l'Allier, le Puy de Dôme et la Creuse. Il a été fixé par arrêté inter-préfectoral en date du 31 janvier 2003. Ses principaux affluents sont la Miouze, le Sioulet et la Bouble en rive gauche et la Viouze en rive droite. Ce bassin, faiblement peuplé (24 hab/km²) est essentiellement rural. Les activités économiques sont principalement agricoles avec de l'élevage extensif bovin au sud et au centre du SAGE et des cultures mono spécifiques au nord-est.

Cette étude vise à répondre à l'enjeu de transparence des politiques publiques de gestion de l'eau introduit par la Directive Cadre sur l'Eau de 2000, en termes d'objectifs, de moyens et de résultats.

L'échelle de l'étude est le bassin versant du SAGE de la Sioule. Réalisée au stade du diagnostic, en amont de l'élaboration du SAGE, elle pose globalement la question de ce qu'ont coûté les investissements pour la gestion de l'eau sur le bassin versant ces dix dernières années, et de la prise en charge de ces coûts par les différents acteurs (collectivités, agriculteurs, industriels, contribuable et environnement).

Globalement, « qui a payé les investissements pour l'eau » sur le territoire ?»

L'étude apporte ainsi aux acteurs locaux un éclairage sur l'organisation des circuits de financement des investissements liés à la gestion de l'eau. Elle initie également la réflexion autour de l'évolution pressentie des circuits de financement, et de leur adéquation avec les enjeux auxquels le SAGE devra répondre.

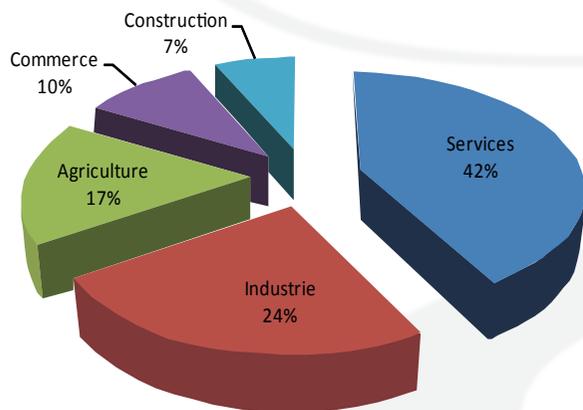
L'étude s'organise en trois parties :

1. Un complément d'état des lieux sur le poids économique des activités et sur la dynamique du développement économique local
2. La présentation des montants d'investissements et d'aides pour la gestion de l'eau ces dix dernières années, sur le bassin versant, et par thématiques: assainissement domestique, eau potable, maîtrise des pollutions agricoles...
3. L'analyse de l'organisation des circuits de financement de la gestion de l'eau :
 - L'évaluation des dépenses totales d'investissements induites par les différentes activités (collectivités, industrie et agriculture),
 - La répartition de la prise en charge de ces dépenses par les usagers et par le contribuable,
 - L'identification et lorsque possible l'évaluation chiffrée (souvent difficile) des contributions et des impacts « non monétarisés » de certains acteurs, directs ou indirects, envers l'environnement ou envers d'autres usagers.

Synthèse de la caractérisation des activités économiques

Le territoire se caractérise par une démographie en légère hausse (près de 62 700 habitants en 2006).

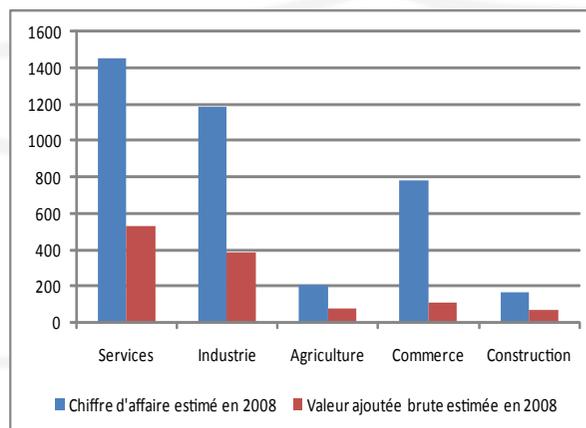
Il regroupe près de 32 000 emplois, dont la moitié dans le secteur tertiaire et dans l'industrie. L'emploi se structure notamment autour de trois pôles d'emplois majeurs que sont Saint Pourçain-sur-Sioule (6 700 emplois), Saint Eloy Les Mines (2 500 emplois) et Les Ancizes-Comps (1900 emplois).



Répartition de l'emploi par secteur d'activité sur le bassin versant du SAGE Sioule (données INSEE)

En termes d'évolution, le bassin versant affiche une baisse globale de 3 à 5% du nombre d'emplois entre 1999 et 2006, sauf pour Saint Eloy Les Mines (+5%).

Le chiffre d'affaires global dégagé par les activités économiques du bassin versant est estimé à 3,8 milliards d'€ /an, la Valeur Ajoutée Brute à environ 1,1 milliards d'€/an.



Les dynamiques de développement du territoire, à dominante rurale, sont caractérisées et encadrées par les orientations prises dans les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT). Le SCOT du Pays des Combrailles et celui du Pays Saint Pourçinois traduisent ainsi :

- Un cadre de vie encore préservé, notamment en lien avec la présence d'un fort patrimoine de milieux naturels, dont les gorges de la Sioule.
- Les enjeux visant à renforcer l'attractivité des territoires,
- Sur le territoire des Combrailles, une dualité socio-économique entre l'Est (par le dynamisme de la métropole Clermontoise) et l'Ouest/le Sud, pour lesquels l'enjeu sera de maintenir à l'avenir la population et les activités, en baisse actuellement du fait de l'enclavement géographique.
- Sur le Pays St Pourçinois, un enjeu important sur le partage de l'espace entre les différentes activités utilisatrices et sur le maintien du lien pôles urbains - reste du territoire, pour éviter l'isolement des communes périphériques.

L'activité touristique du bassin versant est bien définie dans la partie Puy-de-Dôme autour du tourisme d'eau et de nature (vallée de la Sioule,...). Elle reste influencée par l'attrait des « locomotives touristiques » voisines (notoriété des Volcans d'Auvergne).



Les retombées économiques sur le pays des Combrailles (48 millions d'€ en 2007) représentent ainsi 8% des retombées du Puy-de-Dôme. Le développement des axes touristiques de l'eau, des milieux naturels et de l'offre de loisirs liés à l'eau ne constitueront pas une offre différenciatrice en l'état, en comparaison à l'enjeu prioritaire d'amélioration de la qualité de l'offre d'hébergement. Il s'agira davantage d'une carte supplémentaire à jouer pour valoriser l'attractivité du territoire.

Le SAGE, avant tout un outil de développement durable, contribuera aux enjeux de développement du territoire dans le sens où il aura en charge en de le concilier avec les enjeux environnementaux et patrimoniaux liés à l'eau.

Il constituera également un gage de mobilisation des acteurs locaux pour la préservation du cadre environnemental local, contribuant ainsi à l'image touristique d'un territoire tourné vers la préservation de ses atouts naturels.

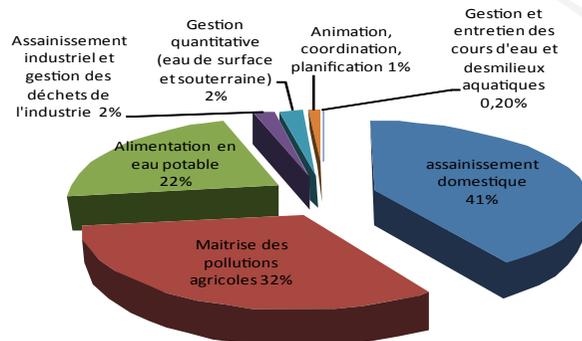
Analyse des circuits financiers de la gestion de l'eau

Les chiffres à retenir :

- Investissements réalisés ces dix dernières années dans le domaine de la gestion de l'eau : 86,6 millions d'euros.
- Montant des subventions, toutes origines confondues : 57,4 millions d'€ (taux d'aide global de 66 %).
- 95% des investissements ont concerné les domaines de l'assainissement domestique (35 millions d'€), de l'alimentation en eau potable et de la maîtrise des pollutions agricoles.
- Des financements publics répartis à peu près équitablement entre les Conseils Généraux (environ 21 M€ de subventions), l'Etat/la région (20M€), et l'Agence de l'Eau (près de 17 M€).

Les principales conclusions :

- L'émergence générale de la problématique de l'hydromorphologie des cours d'eau, encore peu présente dans les programmes (2% des investissements ces dix dernières années), et sur laquelle la DCE fixe des objectifs de résultats (bon état ou bon potentiel écologique).
- Tendances d'évolution des investissements :
 - Financements à l'avenir considérablement influencés par la mise en application du programme de mesures du SDAGE Loire-Bretagne (priorités définies par masses d'eau)
 - A priori investissements en baisse dans le domaine de l'assainissement domestique, dans la mesure de l'atteinte de la mise en conformité exigée par la DERU.
 - Nécessairement en hausse sur le volet hydromorphologie (compte-tenu de l'objectif de bon état à atteindre).



1- Principaux éléments de méthode

- Une période d'étude de 10 ans (1998-2007) permettant de lisser les variations ponctuelles dans les dépenses (démarrage ou fin de programmes) et de prendre en compte des programmes pluriannuels (comme le PMPOA par exemple).

Cette période est jugée suffisamment longue pour être représentative de la répartition des investissements entre les différentes thématiques. Notons également que le montant des investissements est pris en compte de manière ponctuelle, indépendamment de leur durée de vie.

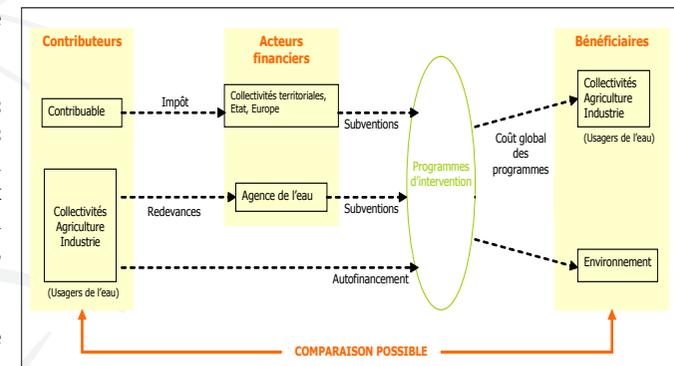
- Une approche différente de celle des études de récupération des coûts réalisées dans le cadre des SDAGE (pour des raisons d'échelle et de vocation du SAGE). L'étude dresse un bilan des dépenses liées aux opérations ponctuelles d'investissement, liées à la gestion de l'eau ou à son utilisation (études, travaux, ouvrages, aménagements...).

Ceci a pour conséquence de ne pas intégrer l'ensemble des coûts liés au maintien voire à l'amélioration du niveau de service actuel : coûts de fonctionnement, et consommation de capital fixe correspondant aux investissements réalisés avant ou pendant la période d'étude.

- L'évaluation de la répartition de la prise en charge des investissements par les catégories d'acteurs suivants :
 - o Les différentes activités économiques (collectivités, industrie, agriculture).
 - *Maîtres d'ouvrage des investissements liés à leur utilisation de l'eau (et pour les collectivités, des coûts de l'animation de la gestion concertée, et des coûts de gestion des milieux aquatiques, qui sont d'intérêt commun).*
 - *Prise en charge la partie non subventionnée des investissements.*
 - *Paiement de redevances à l'Agence de l'Eau au titre des prélèvements et de la pollution émise.*

- o Le contribuable, contribuant au financement de l'utilisation et de la gestion de l'eau par l'impôt, sans pour autant être forcément usager de la ressource.
 - *Via les financements publics (départements, régions, Etat-Europe)*

- o L'environnement, considéré comme une catégorie à part entière, supportant des coûts environnementaux qui ne sont actuellement pas pris en charge par les usagers ou par le contribuable (impacts résiduels).



2- Le principaux chiffres à retenir

Dépense d'investissement induites par les différentes activités :

- o 66% des dépenses concernent l'usage des collectivités (AEP, assainissement),
- o 32% l'agriculture (PMPOA, MAE),
- o 2% l'industrie (assainissement industriel).

Répartition de la prise en charge des dépenses :

- o à 46% par les usagers eux-mêmes
- o à 47% par le contribuable (aides publiques)
- o à 7% grâce au principe de solidarité financière existant à l'échelle du district Loire-Bretagne (part d'aides versées par l'Agence de l'Eau sur le bassin versant et non compensée par les redevances qu'elle y a perçues).

Zoom sur les redevances perçues par l'Agence de l'Eau

o 11 millions d'€ de redevances perçues sur le bassin versant, sur dix ans.

o Environ 935 000 € de redevances pour la protection des milieux aquatiques perçus pour la première année en 2008, et issues des ventes locales de cartes de pêche.

Caractérisation des impacts environnementaux non monétarisés

o Des dégradations environnementales persistantes, qui ont une réalité économique, notamment en vue de l'attente du bon état des eaux : coût actuel de l'impact pour l'environnement et coût des mesures correctives futures à envisager

o Impacts résiduels sur la Sioule : pollutions résiduelles liées à l'assainissement domestique, industriel et à l'agriculture ; impact résiduels quantitatifs des prélèvements d'irrigation sur la Bouble ; déficit d'entretien des cours d'eau et des zones humides ; obstacles à la circulation des poissons migrateurs.

o En toute rigueur ces coûts seront à prendre en charge par les usagers à l'origine des dégradations (principe « pollueur-payeur »).

Des contributions non monétarisés et favorables d'un point de vue environnemental, comme notamment :

o Le maintien des dispositifs enherbés par l'agriculture,

o La gestion concertée du fonctionnement du complexe hydroélectrique Fades Besserves - Queuille, exploité par EDF et assurant également un rôle de soutien d'étiage favorable aux activités et aux milieux situés à l'aval.

Le graphique fait ressortir le poids des investissements (1) des collectivités et de l'agriculture, par rapport à l'industrie qui est peu présente sur le bassin versant de la Sioule.

Il met également en évidence le poids des contributions financières des usagers (2), par rapport au coût total des investissements dont ils bénéficient (1). Pour les collectivités et l'agriculture, le financement de ces investissements s'appuie encore beaucoup sur le contribuable (3). Celui-ci prend en compte 35% des investissements bénéficiant aux collectivités, et 75% des investissements pris en compte pour l'agriculture (qui comprennent les MAE et le PMPOA).

Remarque importante : n'ont pas été évalués les coûts de fonctionnement (entretien et maintien du niveau de service actuel), et la consommation de capital fixe correspondant aux investissements réalisés avant ou pendant la période d'étude. De ce fait, il n'a pas été évalué de « niveau de récupération des coûts par les usagers », qui impliquerait en toute rigueur d'intégrer l'ensemble des coûts : investissement, fonctionnement et amortissement.

Enfin, les coûts environnementaux persistants restent difficiles à traduire sous forme monétaire. Les méthodes existantes se prêtent mal au contexte du bassin versant de la Sioule.

A titre d'information, à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, les coûts pour l'environnement sont estimés à 12 milliards d'€ sur 2010-2015. Le bassin de la Sioule représente 1,76% des masses d'eau du district Loire-Bretagne. Notons toutefois que ce coût est approché par l'Agence de l'Eau par le coût des actions correctives à mener pour atteindre les objectifs définis sur les masses d'eau. D'un point de vue économique, cette approche peut présenter certaines limites.

Conclusion

L'étude traduit le fonctionnement économique général d'un territoire à dominante rurale, qui s'appuie encore fortement sur le contribuable (prenant en charge 47% des dépenses d'investissement réalisées depuis 10 ans).

A l'avenir et en complément de la priorisation des enjeux instaurée par le programme de mesure du SDAGE, le SAGE aura un rôle important à jouer, dans la précision de ces priorités et dans la définition d'un argumentaire quant aux priorités locales d'intervention.

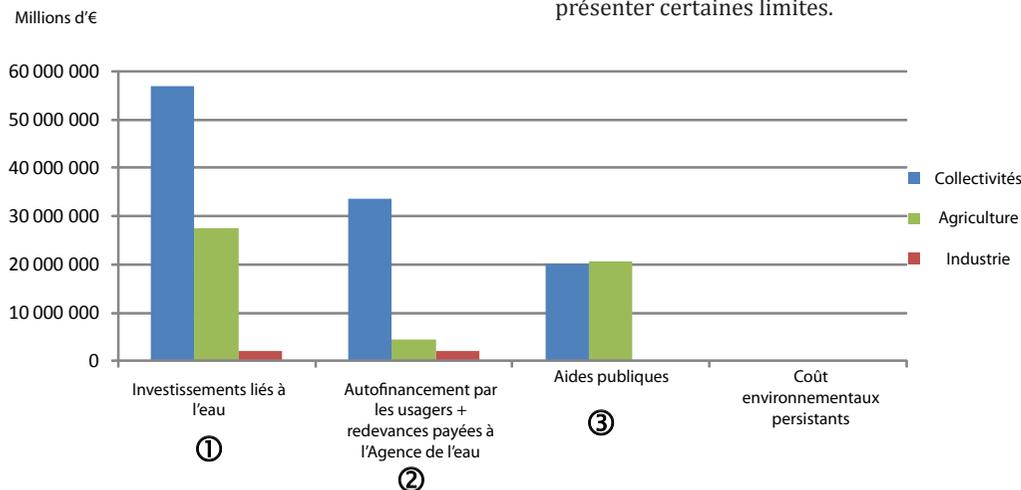
Cela sera particulièrement le cas sur le volet hydromorphologie des cours d'eau. Sur ce thème, il faut souligner le décalage existant entre les enjeux environnementaux définis sur les masses d'eau du territoire (et les moyens qui seront à mobiliser pour les atteindre), et les moyens de financement existants.

Il n'existe par exemple pas de circuit financier dans ce domaine, comparable aux recettes des ventes d'eau potable qui permettent de financer les investissements dans le domaine de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement (prix de l'eau).

De manière générale, sur l'ensemble des thématiques couvertes par le SAGE, il s'agit de développer dès à présent et tout au long de l'élaboration du SAGE, une réflexion au sein de la CLE sur les questions suivantes :

- **Quelle aptitude des circuits de financement existants, à mobiliser les moyens nécessaires pour l'atteinte du bon état des eaux ? (à l'échelon du SAGE et aux échelons supérieurs)**

- **Quelles évolutions initier en ce sens à l'échelle du bassin versant ?**

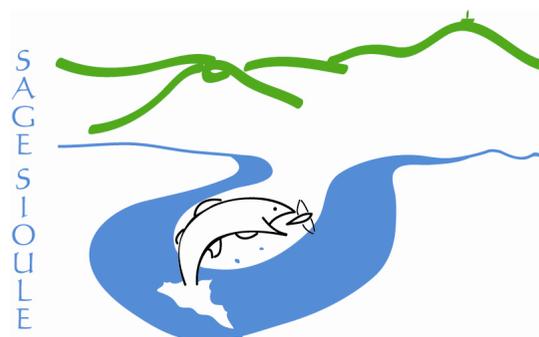


Ce document est la synthèse de la caractérisation économique des activités et étude des circuits financiers de la gestion de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sioule, validée par la Commission Locale de l'Eau le 7 octobre 2009.

Le rapport complet est disponible sur Internet à l'adresse suivante:

<http://www.combrailles.com>

Rubrique le Pays, ses acteurs et les politiques publiques- les outils réglementaires



Partenaires financiers:



Rédaction:



Conception et réalisation: Cécile FOURMARIER-MOLAS